

mardi 14 décembre 2010

Les interventions des conseillers municipaux Lutte Ouvrière au Conseil municipal du 13 décembre 2010

Les prises de position des élus de LUTTE OUVRIERE au Conseil Municipal d'ARGENTEUIL du 13 décembre :

Motion présentée par le Maire d'Argenteuil : « pour des écoles dotées de moyens à la hauteur des enjeux »

« Nous sommes d'accord avec ce que dénonce cette motion et nous la voterons donc. Cela dit nous n'avons pas la naïveté de croire que le gouvernement répondra à la demande de cette motion et arrêtera de supprimer des postes dans l'Education nationale. Pour l'année scolaire à venir, 16 000 nouvelles suppressions sont d'ores et déjà programmées sur l'ensemble du territoire, et c'est un véritable scandale.

Oui, à Argenteuil, il faut exiger le maintien des postes d'EVS administratifs dans les écoles primaires et la création de postes là où il en manque, c'est-à-dire dans de nombreux établissements. Mais nous savons que face à tous les gouvernements qui ont mené une politique de restriction dans le domaine de l'enseignement (pour ne parler que de cela), seule la mobilisation large des personnels de l'Education nationale, des élèves et des parents d'élèves a réussi dans le passé à les faire reculer. C'est cela, et plus largement une mobilisation d'ensemble qu'il faut préparer pour préserver l'avenir des enfants, de toute la jeunesse. »

VOTE LO : POUR

Motion présentée par le Maire d'Argenteuil : intitulée « pour un soutien de l'Etat et des organismes bancaires aux villes victimes des emprunts toxiques »

« Nous voterons cette motion qui dénonce le poids de l'endettement de la ville auprès d'organismes financiers qui étranglent les finances locales alors que leur mission affichée au départ était de venir en aide aux municipalités. Leur responsabilité, comme celle des gouvernements est considérable. Les banquiers et les financiers, avec la complicité des pouvoirs publics, ont abusé des gestionnaires locaux. Ce n'est pas une situation propre à Argenteuil. Bien des communes –et récemment la presse s'est fait l'écho de difficultés comparables aux nôtres dans des villes comme Saint-Etienne et Rouen- se retrouvent dans une situation semblable. Le niveau d'endettement grève lourdement leurs budgets présents et à venir, en particulier du fait de la composition douteuse des emprunts contractés. Ceux qui leur ont placé ces emprunts ont eu des comportements d'escrocs, agissant en toute connaissance de cause pour se faire des profits spéculatifs faramineux sur le dos de la municipalité et de sa population.

Nous sommes favorables à ce que propose la motion : la mise en place d'une commission nationale pour interdire la souscription d'emprunts spéculatifs ; l'obligation faite aux banques de négocier avec les collectivités la sortie de ces emprunts ; la mise en place d'un fonds alimenté par les banques en proportion des profits qu'elles ont retiré des prêts afin d'aider les collectivités à se désendetter. Mais il n'y a pas grande illusion à se faire sur la façon dont sera reçue la demande du conseil municipal ! Aujourd'hui, Argenteuil doit plus de 147 millions d'euros au seul Dexia et devra rembourser, au cours du prochain exercice budgétaire, plus de 6,6 millions d'euros de capital et près de 5 millions d'euros d'intérêts ! Qui peut imaginer une minute que Dexia, pour ne pas parler du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne, de la Société générale ou autres requins de la finance qui ont leur griffes sur la ville, renoncera sans réagir à ces sommes ?

Aujourd'hui, avec la crise économique, on voit comment les gouvernements, tous les gouvernements, quelle que soit leur étiquette politique, en Espagne comme en Irlande, en Angleterre, en Allemagne, en France, se portent au secours des banquiers leur permettant de poursuivre leurs opérations spéculatives. A l'échelle de notre municipalité, nous vivons l'expérience que si le financement des activités utiles à la collectivité est nécessaire et que pour cela, on puisse avoir besoin des banques, par contre, on n'a jamais besoin des banquiers qui font leur beurre des difficultés de la population. Les activités de banque, comme toutes les activités économiques, devraient être placées sous le contrôle de la population laborieuse, seule véritable garantie que ses intérêts soient vraiment défendus. »

VOTE LO : POUR

Patrice CRUNIL

Ajusteur, 57 ans, militant Ouvrière depuis 1970.

Pour me contacter :
Téléphonez au 01 30 ;
écrivez à :
Patrice Crunil
Mairie d'Argenteuil
BP 50 721
95107 ARGENTEUIL CE

Dominique MARIE

Enseignant, 58 ans, militant Ouvrière depuis 1968.

Pour me contacter :

Téléphonez au 06 99 ;
MDommarie@aol.com

Nos permanences

- le vendredi de 17 h à 19 h
V-Couturier
- le samedi de 10 h à 12 h
Joliot-Curie
- le premier dimanche de chaque mois
h : au marché Héloïse

Archives

- novembre (8)
- décembre (8)

Lutte ouvrière : le

- Site national de Lutte Ouvrière
- Lutte Ouvrière - Ile de France
- L'hebdomadaire LUTTE OUVRIERE

Messages par caté

- Actualité de Lutte Ouvrière
- Actualité municipale

Rechercher dans c

Transfert de la compétence espaces verts à la Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons. Il s'agit que les personnels et leurs tâches de ce secteur qui relevaient jusqu'alors de la Municipalité d'Argenteuil relèvent dorénavant de l'agglomération d'Argenteuil-Bezons

« Les élus LUTTE OUVRIERE voteront cette délibération, puisqu'elle se fait en concertation avec les représentants des principaux acteurs, les personnels. On ne peut que souhaiter que ce transfert des compétences aux espaces verts soit l'occasion, comme cela a été le cas lors du transfert du service des ordures ménagères, d'un vaste plan de titularisation des personnels précaires. »

VOTE LO : POUR

Budget primitif de la commune d'Argenteuil pour 2011

« Nous tenons à insister sur trois points. La titularisation des personnels contractuels qui le désirent doit se poursuivre. Les postes vacants doivent être pourvus. On ne peut pas s'engager dans de nouveaux projets sans abandonner les anciens, sans recruter le personnel correspondant. »

VOTE LO : ABSTENTION

Point sur la subvention municipale pour le foyer de jeunes travailleurs « Daniel Féry »

"C'est bien volontiers que nous avons présenté le point pour la subvention pour le Foyer de Jeunes Travailleurs d'Argenteuil "Daniel Féry". Comme pour de nombreux autres travailleurs, pour nombre de jeunes, se loger est un énorme problème. Pour eux, dans l'attente de trouver un logement indépendant, ces foyers, peu nombreux, sont une solution temporaire indispensable. Néanmoins, les chambres y demeurent chères. La subvention municipale de 66 600 euros ne représente qu'une aide annuelle de 300 euros par jeune. Elle est totalement légitime".

Programme de rénovation urbaine Orgemont Joliot-Curie. Il s'agit d'une nouvelle convention entre Argenteuil et l'Agence de Rénovation urbaine, convention où il n'est pas question de démolition

Nous avons rappelé à l'UMP et cie, amnésique dans la circonstance quelle avait été sa politique de démolition engagée contre les locataires de cette cité. Nous avons ajouté : « Ce programme de rénovation urbaine est important. Je rappelle qu'avec d'autres habitants, nous avons animé la lutte de 2005 à 2008 contre le projet de démolition de la cité Joliot-Curie. C'est la victoire de la liste conduite par le maire qui a permis l'abandon de ce projet et de la démolition du bâtiment de l'allée du docteur Lamaze.

Le premier volet du programme de rénovation présenté dans la délibération de ce soir concerne les réaménagements de l'espace public et des locaux publics : école et maison de quartier en particulier. Ils en ont bien besoin ! Nous approuvons donc ce projet, dont la réalisation devrait donner au quartier une nouvelle jeunesse. »

VOTE LO : POUR

Indemnisation des commerçants de l'avenue Utrillo touchés actuellement par des travaux lourds de transformation de la voirie

« Selon ce rapport, il faudrait que le conseil municipal vote une « indemnisation de la perte de chiffre d'affaires » résultant des travaux de « requalification de l'avenue Utrillo » à deux commerçants. Mais si nous sommes favorables aux commerces de proximité qui contribuent à maintenir une vie sociale dans les quartiers, nous ne voyons pas pourquoi un manque à gagner provisoire –s'il était confirmé et vérifié–devrait être pallié par le recours en piochant dans les impôts de tous. Demain, après les travaux, si les améliorations au niveau du parking et de la circulation avenue Utrillo se traduisent par une hausse du chiffre d'affaires des mêmes commerces, reverseront-ils le « plus à gagner » à la municipalité ?

Aussi, nous pourrions approuver le protocole soumis au vote si dans son article 2, parmi les engagements, en contrepartie, il était ajouté un point après les cinq précédents, à savoir : « s'engage à rembourser en tout ou en partie cette indemnité lorsque l'aménagement du quartier lui permettra d'augmenter son chiffre d'affaires ».

Sinon, nous nous abstenons. »

VOTE LO : ABSTENTION

Aménagements du marché Héloïse, le plus ancien et le plus important marché d'Argenteuil

« Le marché Héloïse mérite en effet une requalification, qui s'accompagnera forcément d'une réorganisation. C'est pourquoi nous approuvons la plupart des points de ce rapport. Toutefois, il laisse entendre que des commerçants seraient privés de leur emplacement et donc de leur possibilité de travailler sur le marché Héloïse. Il nous a été affirmé par le rapporteur que la situation de chacun serait étudiée avec attention et que personne ne serait lésé. Si nous avons ici, ce soir, les engagements

nécessaires sur cet aspect prioritaire du problème, nous voterons favorablement, sinon nous nous abstiendrons. »

VOTE LO : ABSTENTION

Garantie communale à Argenteuil-Bezons-Habitat. Il s'agit que la commune garantisse un emprunt effectué par l'office intercommunal public de logements HLM

« L'Office public HLM ABH a besoin de la garantie de la commune pour acquérir en particulier 25 logements. Cette garantie est légalement indispensable pour obtenir l'emprunt nécessaire à l'acquisition auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Et c'est là dessus que je voudrais intervenir pour souligner, une nouvelle fois, combien ce système –tout ce qu'il y a de légal– est scandaleux. La CdC prête sur 35 ans, à taux variable (qui commence à 2,35%), de l'argent qu'elle a obtenu par ailleurs sans grand frais. C'est-à-dire qu'elle s'enrichit aux dépens de la municipalité de façon éhontée. C'est d'autant plus scandaleux que nous sommes aujourd'hui dans une période où l'Etat, les finances publiques au plus haut niveau, verse des milliards aux banques et aux organismes financiers comme la Caisse des dépôts, sous prétexte de crise. »

VOTE LO : POUR

Participation de la ville au financement des écoles privées...

« La loi oblige une commune à financer les écoles primaires privées, y compris d'ailleurs, depuis septembre 2009, les écoles privées d'autres communes où des enfants d'Argenteuil, par exemple, seraient inscrits. Il n'est pas possible de s'y soustraire sans que le maire soit poursuivi en justice et soumis à une lourde amende, sauf à en appeler à la mobilisation de la population et à engager une lutte qui n'est malheureusement pas à l'ordre du jour.

Mais il faut quand même redire que cette obligation fait partie des attaques contre l'Education nationale. Le gouvernement ne cesse de faire des économies dans l'enseignement public. Moins de crédits pour les établissements, moins de postes d'enseignants et de personnel de service, classes surchargées, encadrement et moyens matériels insuffisants, etc. En tant qu'enseignant, je suis bien placé pour connaître toutes ces difficultés. Dans le domaine des écoles primaires, la loi impose aux municipalités de les prendre en charge, ce qui pose problème pour des communes populaires comme la nôtre par exemple. Et c'est pourquoi parfois, espérant trouver ailleurs de meilleures conditions pour leurs enfants, des parents se tournent vers les écoles privées.

Nous réaffirmons ici que l'argent public doit aller à l'école publique, pas aux écoles privées. Les collectivités locales ne devraient pas financer les écoles privées alors qu'elles n'ont déjà pas tous les moyens qu'il faudrait pour faire face à leurs obligations en matière de services publics.

Nous voterons contre ce rapport. »

VOTE LO : CONTRE

Convention tripartite relative aux logements, astreintes et heures supplémentaires concernant les personnels des villes ou de l'agglomération :

« Selon nos informations, cette question aurait dû être débattue au préalable lors d'un Comité Technique Paritaire. Cela semble ne pas avoir été le cas. Aussi, nous voterons contre cette délibération. »

Au vu des explications qui nous ont été données, mais dans l'incertitude, **les élus LO se sont abstenus.**



0 commentaires:

Enregistrer un commentaire